

Appareil photographique avec tube coulissant.

M. FRÉDÉRIC KAFTANSKI résidant en France (Seine).

Demandé le 4 avril 1951, à 11^h 25^m, à Paris.

Délivré le 15 avril 1953. — Publié le 12 août 1953.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)



La présente invention a pour objet des perfectionnements aux appareils photographiques avec tube coulissant.

L'appareil qui fait l'objet de l'invention est équipé d'un tube coulissant, en métal ou toute autre matière, avec mise au point automatique.

Le tube porte-objectif de l'appareil, d'une forme cylindrique suivie d'une autre conique, permet, tout en gardant un faible diamètre au porte-objectif, d'utiliser le cône sans briser les rayons lumineux.

La mise en batterie automatique est réalisée par un ensemble de bras de levier, de ressorts (boudins, lames ou épingles à cheveux) et des rouleaux. La disposition de ces bras et rouleaux est inversée de telle façon que les points de pression des rouleaux sur le bord du tube coulissant, sont toujours en ligne, par rapport au centre du tube en quelque position que soit le tube.

Selon l'invention, le boîtier ou la face avant de l'appareil est munie d'une bague dont la pente est identique au cône du tube, ceci afin d'assurer un parfait maintien du tube en position sortie.

L'objet de la présente invention est présenté sur le dessin annexé.

La figure 1 montre le boîtier ou la face avant de l'appareil 5 avec le tube porte-obturateur 1 d'une forme cylindrique 2 en position sortie, suivie d'une autre conique 3.

Le boîtier ou la face avant 5 est munie d'une bague 9 dont la pente est identique au cône 3.

Les lignes 4 indiquent le chemin des rayons lumineux.

Dans la figure 2 sont montrés un ensemble de bras 6 et 6a munis des ressorts 7 et 7a pour la mise en batterie automatique. Les bras 6 et 6a peuvent être munis des rouleaux 8 et 8a roulant sur la partie inférieure 10 du cône 1 afin de diminuer l'inertie au départ de la mise en batterie automatique.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet des perfectionnements aux appareils photographiques avec tube coulissant caractérisé par les points suivants, considérés séparément ou par groupe :

1° Tube porte-obturateur d'une forme cylindrique suivie d'un cône;

2° Boîtier d'un appareil photographique ou plaque de guidage du tube munie d'une bague dont la conicité correspond à celle du tube porte-obturateur selon 1°;

3° Bras de mise en batterie munis de galets ou rouleaux de glissement, roulant sur le bord inférieur du tube;

4° Bras de mise en batterie selon 3°, caractérisés par le fait qu'ils sont inversés de telle façon que les points de pression des rouleaux sont toujours en ligne, par rapport au centre du tube.

FRÉDÉRIC KAFTANSKI.